

COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DU VAR »

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2018

DEL 2018/80 – VALIDATION DU BILAN DE LA CONCERTATION SUR VARECOPOLE – ANNEXE 1

LIEU DE LA REUNION : COMMUNAUTE DE COMMUNES

Convocation : le 22 Mai 2018

PRESENTS :

LE CANNET DES MAURES : Jean-Luc LONGOUR - Marie-Thérèse MONTANOLA - André DELPIA - Christine MORETTI

CABASSE : Yannick SIMON - Corinne FISSEUX - Régis DUFRESNE

CARNOULES : Christian DAVID - Françoise BEGUIN - Claude ARIELLO

FLASSANS SUR ISSOLE : Bernard FOURNIER - Jacqueline DIOULOUFET

GONFARON : Thierry BONGIORNO - Viviane GASTAUD - Jean-Pierre GARCIA

LE LUC : Pascal VERRELLE - Marie-Françoise NICAISE - Jean-Marie GODARD - Dominique LAIN

LES MAYONS : Michel MONDANI - Georges GARNIER - Nicole PORTAL-ROQUEFORT

PIGNANS : Robert MICHEL - Fernand BRUN

PUGET VILLE : Catherine ALTARE - Paul PELLEGRINO - Geneviève FROGER

LE THORONET : Elisabeth DIETRICH-WEISS

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 8

POUVOIRS – EXCUSES

BESSE : Claude PONZO pouvoir à Thierry BONGIORNO

Sylviane ABBAS pouvoir à Corinne FISSEUX

Claude REMETTER pouvoir à Fernand BRUN

FLASSANS SUR ISSOLE : Yann JOUANNIC pouvoir à Yannick SIMON

GONFARON : Sophie BETTENCOURT AMARANTE pouvoir à Jean-Pierre GARCIA

PIGNANS : Isabelle ASPE pouvoir à Robert MICHEL

LE THORONET : Gabriel UVERNET pouvoir à Michel MONDANI

Alain SILVA pouvoir à Dominique LAIN

Présents ou représentés : 36

Quorum atteint

EXCUSES

LE LUC : Patricia ZIRILLI

PUGET VILLE : Raymond PERELLI

AUTRES PARTICIPANTS

Christian GERARD Directeur Général des Services Communauté de Communes

Aude LAROCHE Directrice Générale Adjointe Communauté de Communes

Vu :

- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.300-2, R.311-1 et suivants ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Plan Local d'Urbanisme du Cannet des Maures approuvé le 5 février 2013 et modifié le 16 décembre 2015 ;
- Le jugement du Tribunal administratif de Toulon en date du 11 février 2016 annulant le Plan Local d'Urbanisme ;
- Le Plan d'Occupation des Sols de la commune du Cannet des Maures approuvé le 6 novembre 2006, modifié le 12 décembre 2008, révisé le 15 avril 2009, remis en vigueur suite au jugement du Tribunal administratif de Toulon en date du 11 février 2016 annulant le Plan Local d'Urbanisme susvisé ;
- La délibération de prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme du Cannet des Maures en date du 27 septembre 2017 ;
- La délibération du conseil communautaire en date du 11 avril 2016 approuvant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation afférentes à la procédure de création de la ZAC Varecopole ;
- Le bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/06/2018

Application agréée E-legalite.com

Considérant que le Conseil communautaire s'est engagé dans la réalisation d'un parc d'activités économiques intercommunal sur la commune du Cagnet des Maures, déclaré d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2011.

Considérant que par délibération du conseil communautaire en date du 11 avril 2016, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation afférentes à la procédure de création de la ZAC Varecopole ont été définis.

Considérant que la concertation préalable à la création de la ZAC Varecopole s'est tenue conformément aux modalités de la concertation fixées dans la délibération précitée.

Considérant que les modalités de concertation étaient les suivantes :

- Mise à disposition d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée durant la procédure de création en mairie, et à l'Hôtel communautaire, aux heures et aux jours d'ouverture ;
- Une rencontre avec le public avant la mise au point du dossier de création de la ZAC Varecopole ;
- Des articles dans le journal communal et intercommunal ;
- Une exposition durant la procédure de création en mairie, et à l'Hôtel communautaire, aux heures et jours d'ouverture

Considérant que la population a pu de manière continue, suivre l'évolution du dossier et faire état de ses observations par la mise à disposition du public d'un registre de concertation, en mairies et à l'hôtel communautaire Cœur du Var.

Considérant que la concertation a été ponctuée notamment par :

- La mise en place de panneaux d'informations exposés tout au long du projet et disposés dans le hall de l'hôtel communautaire Cœur du Var et la mairie du Cagnet des Maures et exposés à l'occasion de chaque rencontre de concertation.
- La publication d'articles dans la presse dans le quotidien régional Var Matin les 17 juin 2017, 4 juillet 2017, 17 février 2018 et 23 février 2018.
- La publication dans le magazine intercommunal Cœur du Var d'un article afférent au projet de ZAC en novembre/décembre 2015.
- L'édition d'un numéro du journal TPBM le 8 novembre 2017 à Cœur du Var et Varecopole.
- L'organisation de deux réunions publiques les 4 juillet 2017 (présentation du diagnostic territorial et des enjeux du projet) et 2 février 2018 (présentation approfondie du projet de ZAC).
- La réalisation d'affiches annonçant les réunions publiques exposées dans les différentes mairies ainsi que dans l'hôtel communautaire de Cœur du Var.
- La mise à disposition de registres de concertation disposés dans l'hôtel communautaire de Cœur du Var et la mairie du Cagnet des Maures

Considérant que l'ensemble des moyens de concertation et la synthèse des avis de la population sont détaillés dans le bilan de la concertation ci-annexé.

Au regard des éléments précités et du bilan de la concertation annexé, le conseil communautaire est invité à tirer le bilan de la concertation préalablement à la création de la ZAC, conformément aux articles L.300-2 du Code de l'urbanisme.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé de Monsieur le Président
ET APRES en avoir délibéré

DECIDE

- **D'approuver le bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté Varecopole au Cagnet des Maures ci-annexé.**
- **De poursuivre la mise en œuvre du projet de création de ZAC.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT

Pour	36
Contre	0
Abstention	0



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes, is written over the logo.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2018

Application agréée E-legalite.com



**BILAN
DE
CONCERTATION**

SOMMAIRE

1. <u>La concertation dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté</u>	3
2. <u>La concertation dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté de Varecopole</u>	4
3. <u>Les actions réalisées</u>	4
1. Les moyens d'informations	4
a. Expositions évolutives.....	4
b. Relations presse.....	5
c. Affiches de communication.....	6
2. Les actions de concertation.....	7
a. Réunions Publiques.....	7
b. Registres de concertation.....	8
4. <u>Synthèse des éléments de l'expertise d'usage</u>	9
5. <u>Bilan</u>	12

1. La concertation dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public lors de la création d'un Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et ce jusqu'à son arrêt en Conseil municipal ou communautaire.

L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

[...]

2° La création d'une zone d'aménagement concerté [...] »

L'article L 103-3 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

[...] »

L'article L 103-4 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article L 103-6 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.»

A l'arrêt de la Zone d'Aménagement Concerté, l'autorité compétente tire le bilan de la concertation. Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global de la commune.

2. La concertation dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté de Varecopole

Dans le cadre de la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Varecopole, la concertation a été organisée suivant les modalités établies par la délibération du 11 avril 2016, du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur du Var.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée durant la procédure de création en mairie, et à l'Hôtel communautaire, aux heures et aux jours d'ouverture ;
- Une rencontre avec le public avant la mise au point du dossier de création de la ZAC Varecopole ;
- Des articles dans le journal communal et intercommunal ;
- Une exposition durant la procédure de création en mairie, et à l'Hôtel communautaire, aux heures et jours d'ouverture.

3. Les actions réalisées

1. Les moyens d'information

a. Expositions évolutives

Des panneaux explicatifs ont été exposés tout au long du projet. Ils ont été disposés dans le hall de l'Hôtel communautaire Cœur du Var et exposés à l'occasion de chaque rencontre de concertation. A travers 5 panneaux évolutifs, la Communauté de Communes s'est ainsi attachée à sensibiliser le public à l'élaboration de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et à expliquer de manière pédagogique et synthétique les points-clés de chaque étape :

- 1 panneau de présentation des éléments de diagnostic et les enjeux d'aménagement liés aux caractéristiques hydrologiques, paysagères et environnementales du site ;
- 1 panneau consacré à la présentation de l'ensemble du projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Varecopole ainsi que les caractéristiques juridiques spécifiques aux ZAC ;

- 1 panneau pour expliciter la programmation de la mise en œuvre du projet, notamment sur la mixité fonctionnelle, l'intégration paysagère et écologique, ainsi que l'incorporation des infrastructures existantes ;
- 1 panneau pour expliciter le scénario d'aménagement dans son ensemble ;
- 1 panneau pour développer les scénarii spécifiques à chaque secteur.

VAR ECOPOLE ICI, on prépare l'avenir

Présentation du projet

// LA ZAC VARECOPOLE

// CERCLE

// CERCLE

// LA PROCÉDURE DE ZAC

VAR ECOPOLE ICI, on prépare l'avenir

Les enjeux du diagnostic

// UN CORPS NATUREL DE QUALITÉ, UNE PROXIMITÉ AVEC LE CENTRE VILLE, UNE ENTRÉE DU TERRITOIRE CŒUR DU VAR

// CARACTÉRISTIQUES HYDROLOGIQUES

// UN PAYSAGE IDENTIFIÉ, UN CADRE NATUREL ET AGRICOLE DE QUALITÉ

// LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE, UN ENJEU D'INTEGRATION DE LA BIODIVERSITÉ

VAR ECOPOLE ICI, on prépare l'avenir

// LES MESSAGES CLÉS ISSUS DE L'ÉTUDE DU PROJET :

// La programmation du projet

// Les principes de composition urbaine et paysagère et d'intégration fonctionnelle

VERS UNE RÉGULATION DU CRU DE PROJET

VERS UNE INTÉGRATION PAYSAGÈRE / ÉCOLOGIQUE

VERS UNE INTÉGRATION DES INFRASTRUCTURES

VERS UNE MIXITÉ FONCTIONNELLE

VAR ECOPOLE ICI, on prépare l'avenir

Présentation du scénario d'aménagement

// LA ZAC VARECOPOLE

// LES DIFFÉRENTS SECTEURS

VAR ECOPOLE ICI, on prépare l'avenir

Les différents secteurs

// Secteur 1

// Secteur 2

// Secteur 3

b. Relations presse

Le quotidien régional Var Matin a diffusé quatre articles de presse dédiés à l'évolution de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Ces articles ont également permis de tenir informée la population quant aux différents rendez-vous de concertation.

Le quotidien a fait paraître un 1^{er} article le 17 juin 2017 afin d'annoncer la 1^{ère} réunion publique, qui s'est tenue le 4 juillet de la même année. Ce 4 juillet 2017 Var Matin a publié un 2^{ème} article pour expliciter le projet de la ZAC Varecopole.

Le quotidien de presse régional Var Matin a publié un 3^{ème} article le 17 février 2018 pour informer la population de la 2^{ème} réunion publique, qui s'est tenue le 20 du même mois. Le 23 février 2018 le journal publie son 4^{ème} article dédié au projet de ZAC Varecopole. Ce dernier relate les informations clés qui ont émergées lors de la 2^{nde} réunion publique.

Le magazine intercommunal Cœur du Var a également publié sur le projet de ZAC. Le numéro 40 de novembre/décembre 2015 consacre un article pédagogique sur le projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ainsi qu'une interview du Vice-Président Thierry BONGIORNO, en charge du développement économique, et Aniouchka WAISSE, responsable de service à la Communauté de Communes Cœur du Var.

Le journal TPBM a consacré son n°1207 du 8 novembre 2017 à Cœur du Var et Varecopole. L'hebdomadaire a réalisé une interview de 8 pages de Jean-Luc LONGOUR, Président de la Communauté de Communes et Maire du Cannet-des-Maures qui a alors explicité le projet ambitieux de Varecopole.

L'info du jour



Le Cannet Le projet de ZAC devient réalité avec une première réunion publique, aujourd'hui. Varecopole a pour ambition d'accueillir des entreprises innovantes et créatrices de valeur ajoutée

Dans la zone de la ZAC Varecopôle, les travaux de construction sont en cours. Le projet de ZAC Varecopôle a pour ambition d'accueillir des entreprises innovantes et créatrices de valeur ajoutée. Le projet de ZAC Varecopôle a pour ambition d'accueillir des entreprises innovantes et créatrices de valeur ajoutée.

Intégration urbaine et paysagère

Un projet articulé

Le périmètre du projet

Les infrastructures

Une intégration paysagère pour une

Le périmètre du projet

Perimètre global de 10 ha.

tpbm TRAVAUX PUBLICS ET BÂTIMENT DU MIDI

MARSEILLE LE PPP À 1 MILLIARD

VAUCLUSE 12 000 SALARIÉS DANS LE BTP

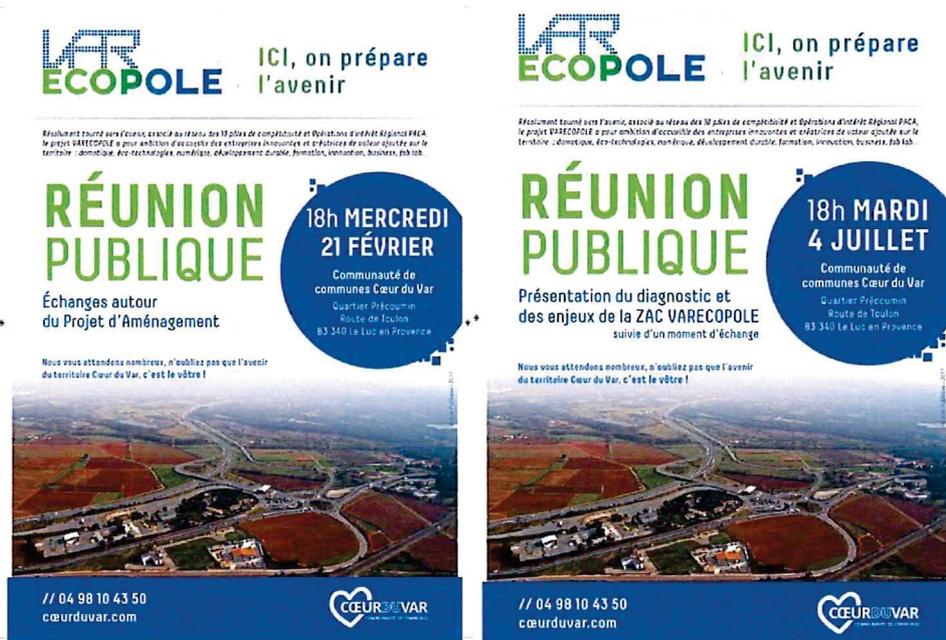
Cœur du Var dessine son avenir

Le 8^{ème} hebdomadaire régional des travaux publics et du bâtiment

01207 - Mercredi 8 novembre 2017 - 0,50 € - Abonnement : 30 € - <http://www.tpbdpm.com>

c. Affiche de communication

Des affiches annonçant la 1^{ère} réunion publique du 4 juillet 2017 et la 2^{ème} du 21 février 2018 ont été exposées dans les différentes mairies ainsi que dans l'Hôtel communautaire de Cœur du Var.



2. Les actions de concertation

a. Réunions publiques

Dans le cadre de l'élaboration de la Zone d'Aménagement Concerté du site Varecopole, 2 réunions publiques ont été organisées :

- le 4 juillet 2017 - présentation du diagnostic territorial et des enjeux du projet
- le 2 février 2018 - présentation approfondie du projet de ZAC

La 1^{ère} réunion publique de présentation du diagnostic territorial a réuni environ 45 personnes. Jean-Luc LONGOUR, Président de la Communauté de Communes Cœur du Var, a explicité l'importance de la création d'une zone Ecopole à l'image de Sophia Antipolis à Nice. Il a également rappelé que le projet initial prévu était « Le Village des Marques », ou des plateformes logistiques. Le Président souligne l'importance de mettre le secteur du « développement et de la recherche » au cœur des propositions d'avenir pour la Communauté de Communes Cœur du Var. C'est cette ambition de faire des « territoires à vivre » qui a permis de développer le projet Varecopole à la place de celui du « Village des Marques », qui n'apportait aucune plus-value pour les habitants. La rencontre a permis aux participants d'interroger Messieurs les Président et Vice-président, sur le projet et les différents éléments présentés.

Lors de la seconde réunion publique, du 20 février 2018, une cinquantaine de personnes était présente, dont de nombreux élus de la Communauté de Communes Cœur du Var.

En introduction Jean-Luc LONGOUR, Président de la Communauté de Communes, a rappelé quelques éléments de diagnostic et les enjeux du projet pour Cœur du Var. Thierry BONGIORNO, Vice-Président de la Communauté de Communes, a ensuite explicité les différentes étapes du projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Suite à la présentation, par le cabinet d'études Citadia, des grandes orientations du projet de la ZAC, les participants ont pu aisément s'exprimer.

b. Registres de concertation

Des registres de concertation ont été disposés dans l'Hôtel communautaire de Cœur du Var ainsi que dans les différentes mairies de la Communauté de Communes. Cependant, aucun de ces recueils n'a été utilisé par les citoyens.

4. Synthèse des éléments de l'expertise d'usage

REMARQUES	RÉPONSES APPORTÉES
ECONOMIE	
<ul style="list-style-type: none"> Pourquoi répartissez-vous l'artisanat sur 3 zones plutôt que de tout regrouper et faire un « village de l'artisanat » ? <i>Réunion Publique n°2 (23/02/2018)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif recherché est de favoriser la diversité d'usages pour chaque zone. De plus, si on concentre l'ensemble de l'activité artisanale dans le même secteur, et que cela ne fonctionne pas, tout le pôle artisanal sera pénalisé. Il est donc plus durable de favoriser une mixité d'usage.
<ul style="list-style-type: none"> Quel sera l'impact de Varecopole sur les besoins en hôtellerie ? Avez-vous prévu de créer une offre sur le site ? <i>Réunion Publique n°2 (23/02/2018)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif est de créer du flux entre la zone d'activité et le centre-ville en axant l'offre de logement sur le centre pour permettre une complémentarité des usages entre les 2 zones. Var Ecopole doit être une locomotive pour l'ensemble du territoire.
<ul style="list-style-type: none"> Si un agrandissement de la station d'épuration doit se faire, pourrions-nous demander aux nouveaux arrivants de payer ces travaux pour éviter que la Communauté de communes ne paye ? <i>Réunion Publique n°2 (23/02/2018)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Il est prévu, dans le cadre de la ZAC, des participations aux programmes d'équipements publics. De fait, si un aménagement doit être réalisé sur la station d'épuration, les frais qui en découleront seront inclus dans cette participation aux programmes d'équipements publics.
ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RISQUES	
<ul style="list-style-type: none"> Avez-vous pensé à la gestion des eaux usées générées par un nouveau flux d'habitants ? <i>Réunion Publique n°2 (23/02/2018)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Les eaux usées, les réseaux existants, les limites de capacité, font partie intégrante de l'étude menée sur la zone. Tous les réseaux (eaux pluviales, eaux usées, électriques, de télécommunication etc.) sont donc mis à niveau. La station d'épuration est dimensionnée pour accueillir les nouveaux arrivants.
<ul style="list-style-type: none"> Les bassins de rétention d'eau ne vont-ils pas attirer les moustiques en été ? <i>Réunion Publique n°2 (23/02/2018)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Les bassins se vidangent en permanence ce qui évite l'eau stagnante et donc la présence de moustiques.

HABITAT ET CADRE DE VIE	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A-t-il été décidé d'installer le Lycée au Cannet des Maures ? <i>Réunion Publique n°1 (04/07/2017)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un terrain a été acheté en 2007 pour 1,4M d'euros. Ce projet a été intégré au SCoT et au pôle urbain Le Luc / Le Cannet. Il est rappelé que la commande du Lycée a évolué vers un Collège/Lycée et que d'autres implantations sont étudiées.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des immeubles vont être construits au bord d'une route. Comment allez-vous gérer les nuisances sonores ? <i>Réunion Publique n°2 (23/02/2018)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les immeubles abritent des bureaux et non des logements. De fait les normes de gestion de bruit ne sont pas les mêmes. Cependant, les mesures acoustiques des bâtiments sont renforcées, notamment au niveau du vitrage et de l'isolation. L'orientation des bâtiments permet également d'obtenir un confort acoustique optimum puisqu'aucun logement n'est positionné en 1^{er} rideau sur la RDN7. Seul les bureaux seront en première ligne, les habitats seront protégés par cette première ligne de bâtiments mais également par un mur.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment avez-vous choisi un type de bâti plutôt qu'un autre ? <i>Réunion Publique n°2 (23/02/2018)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cahier des charges de cession de terrain d'une ZAC permet de mettre un niveau d'exigence élevé. Il permet aux urbanistes de prescrire aux architectes certaines règles (qualité architecturale, choix des matériaux, couleurs des façades, exigence environnementale etc.) pour assurer une cohérence d'ensemble.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans la présentation vous avez abordé l'idée de formations sur le site. Qu'en est-il du lycée ? <i>Réunion Publique n°2 (23/02/2018)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le lycée Cœur du Var est une priorité, l'ensemble des élus font leur possible pour éviter tout retard. Il sera vraisemblablement ouvert pour la rentrée 2022-2023.
QUESTIONS JURIDIQUES	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Est-il possible d'acquérir le secteur 2 en cas de succès de la ZAC ? <i>Réunion Publique n°1 (04/07/2017)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Oui avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte-d'Azur.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quel est le calendrier prévisionnel ? <i>Réunion Publique n°2 (23/02/2018)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur le court terme nous nous concentrons sur la création de la ZAC. Cette phase correspond à la procédure administrative, les rencontres avec les services de l'Etat et l'étude d'Impact (prise en compte de la biodiversité, les mesures compensatoires etc.). La création de la ZAC est donc prévue pour ce 1^{er} semestre 2018.

	<p>Par la suite, sur le moyen terme, nous serons dans la phase d'Appel d'Offres. Cet appel d'offres sera européen, il durera 9 mois et, à son terme, l'aménageur désigné montera son dossier de réalisation. En parallèle de cet appel d'offres, le dossier d'études réglementaires (dérogation des espèces protégées, le dossier de la loi sur l'eau etc.) sera réalisé.</p> <p>L'avantage d'une Zone d'Aménagement Concerté est qu'il n'y a pas besoin de permis d'aménager, seul le permis de construire est nécessaire, ce qui permet de commencer les constructions rapidement.</p> <p>Les premières constructions devraient voir le jour début 2020.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourriez-vous rappeler le financement en fonction du phasage opérationnel ? <i>Réunion Publique n°2 (23/02/2018)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C'est lors de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC que les collectivités décideront de s'engager financièrement ou non. A ce jour nous sommes dans la définition d'un projet qui sera à son terme chiffré.
MOBILITÉ	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Est-ce qu'une étude d'impact a été faite sur les mobilités ? <i>Réunion Publique n°2 (23/02/2018)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La circulation est un point-clé de l'aménagement de la ZAC. Elle est soigneusement prise en compte et sera également regardée par les services de l'Etat.

5. Bilan

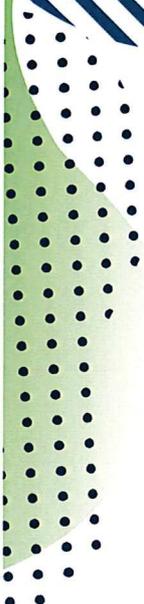
Conformément aux articles L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée d'élaboration de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), depuis la délibération du 11 avril 2016 lançant la procédure jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet et où sera également soumis le présent bilan de concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des habitants à travers les différentes rencontres de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques.

Les avis exprimés mettent en exergue le souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie, de l'environnement et de l'identité varoise. L'ensemble des remarques formulées a été pris en compte et des réponses précises sont aujourd'hui intégrées au document. Ainsi, le projet de ZAC a été finalisé en tenant compte de la parole des habitants.

Il convient alors d'arrêter le bilan de la concertation, préalablement à l'arrêt du projet de la Zone d'Aménagement Concerté de Varecopole.



—

ANNEXES

—



REÇU EN PREFECTURE
Le 01/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-083-248300550#20180529-DEL2018_80-

EXPOSITION EVOLUTIVE

REÇU EN PREFECTURE
le 01/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-083-248300550-20180529-DEL2018_80-

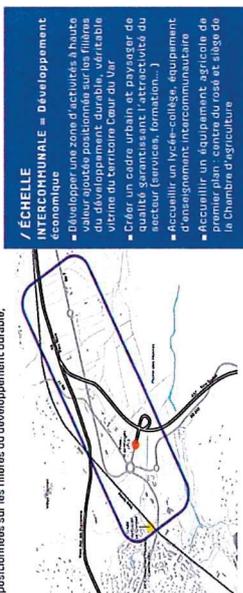
VAR ECOPOLE ICI, on prépare l'avenir

Présentation du projet

Assise au réseau des 10 pôles de compétitivité et Opérations d'Intérêt Régional PICRI, le projet VARECOPOLE a pour ambition de créer un territoire innovant et attractif pour le territoire.

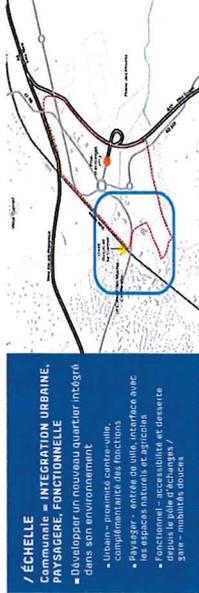
// LA ZAC VARECOPOLE

Idéalement située à la croisée des autoroutes A8 et A57 à l'entrée du territoire du cœur de ville de VARECOPOLE offre des conditions d'accueil optimales en termes de services et d'insertion paysagère.



/ ÉCHELLE INTERCOMMUNALE = Développement économique

- Développer une zone d'activités à haute valeur ajoutée positionnées sur les filières du territoire Cœur du Var
- Créer un cadre urbain et paysager de qualité garantissant l'attractivité du secteur (qualité, services...)
- Accueillir un équipement agricole de premier plan : centre du rosé et siège de la Chambre d'Agriculture



/ ÉCHELLE COMMUNALE = INTÉGRATION URBAINE, PAYSAGÈRE, FONCTIONNELLE

- Développer un nouveau quartier intégré dans son environnement
- Urbain - garantir son utilité, complémentarité des fonctions
- Paysager - entrée de ville, interface avec l'extérieur - végétation et services
- Accueil - accueil des usagers / services - mixité douce

// LA PROCÉDURE DE ZAC

Cœur du Var a initié la procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Urbain) afin de réaliser une opération d'intérêt général permettant d'aménager et d'équiper des terrains en vue de les céder à des opérateurs. La mise en place d'une ZAC nécessite une concertation publique s'inscrivant dans cette procédure.

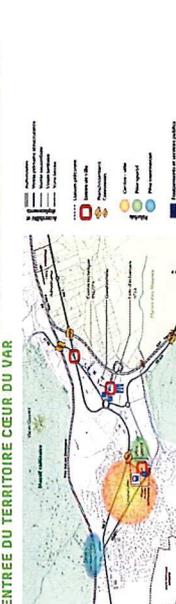


Communauté de Communes de Cœur du Var
Contact // 04 98 10 43 78
c.coeurdubar.com

VAR ECOPOLE ICI, on prépare l'avenir

Les enjeux du diagnostic

// UN CADRE NATUREL DE QUALITÉ, UNE PROXIMITÉ AVEC LE CENTRE VILLE, UNE ENTRÉE DU TERRITOIRE CŒUR DU VAR



// CARACTÉRISTIQUES HYDROLOGIQUES DU SITE



Objectifs : affiner la définition de la zone inondable

- assurer l'agencement des conditions de mise en œuvre et de gestion de la qualité des eaux
- impliquer des mesures de réduction et des actions de suivi
- l'entretien des ouvrages existants et le cadre de l'environnement

Consignes du projet :

- assurer la continuité des flux hydrauliques
- assurer la qualité de l'eau
- assurer la sécurité des personnes et des biens
- assurer la sécurité des biens et des personnes
- assurer la sécurité des biens et des personnes

// LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE : UN ENJEU D'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ



Les enjeux :

- Prendre en compte les enjeux de biodiversité et de paysage
- Préserver le patrimoine naturel
- Favoriser l'intégration de la nature en ville dans la composition du projet urbain

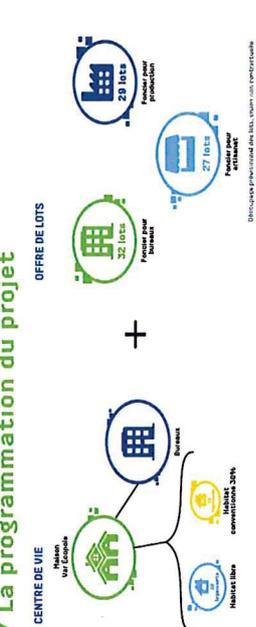
Communauté de Communes de Cœur du Var
Contact // 04 98 10 43 78
c.coeurdubar.com

VAR ECOPOLE ICI, on prépare l'avenir

// LES MESSAGES CLÉS ISSUS DE L'ÉTUDE DU PROJET :

- Spécialiser en fonction des activités économiques du territoire
- Créer des espaces communs dédiés aux entreprises : salle de coworking, hôtels, salles de réunions, formations, événements...
- Communiquer autour du parc d'activités

// La programmation du projet



// Les principes de composition urbaine et paysagère et d'intégration fonctionnelle

- VERS UNE ARTICULATION DU CŒUR DE PROJET AUTOUR DU CENTRE DE VIE**
- Proximité avec le centre ville et le pôle d'équipements sportifs / gare
 - Implantation de la maison VARECOPOLE en front de vitrine sur la RD97
 - Création d'espaces publics de qualité
- VERS UNE INTÉGRATION PAYSAGÈRE / ÉCOLOGIE URBAINE**
- Traitement paysager de qualité (franges, voies, cadre de vie, interfaces entre lots)
 - Des espaces libres favorisant la biodiversité et les corridors écologiques
 - Intégration des eaux pluviales en faveur de la biodiversité
- VERS UNE DIVERSITÉ FONCTIONNELLE**
- Des activités à haute valeur ajoutée dans le domaine des technologies (startups)
 - Développement de l'opération dédiée à l'activité locale (artisanat)
 - Une part d'habitat



Communauté de Communes de Cœur du Var
Contact // 04 98 10 43 78
c.coeurdubar.com

RELATIONS PRESSE

REÇU EN PREFECTURE
le 01/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-083-248300550-20180529-DEL2018_80-

Le dossier du jour

Varécopole : Cœur du Var voit grand

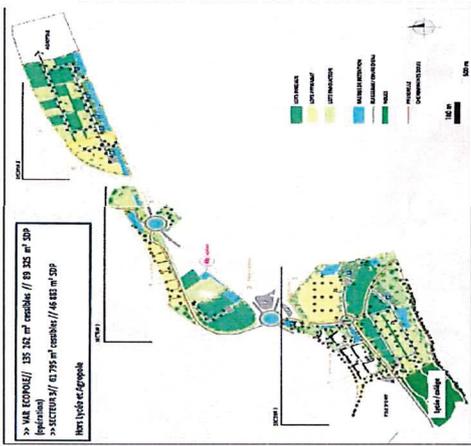
Lycée, agropôle, infrastructures... Plusieurs paramètres extérieurs

en-courant
vendredi 25 février 2018

Le Cannet-des-Maures La ZAC de la future technopôle devrait être validée avant la fin du premier semestre 2018. Premières constructions attendues en 2020



Henri Luc Longepierre, maire de Cannet (sur photo), Thierry Longepierre et les représentants du cabinet Châteauneuf pour le projet de lycée, mercredi.



Autre ville ; ce dossier est porté par l'architecte d'origine (fondation par un lycée de la région PACA en 2013), et son président, Abdoulaye. Mais rien ne dit que le lycée sera construit à Varécopole. Le projet est en cours de validation.

Enjeux urbains

Le lycée de la future technopôle de Varécopole est porté par l'architecte d'origine (fondation par un lycée de la région PACA en 2013), et son président, Abdoulaye. Mais rien ne dit que le lycée sera construit à Varécopole. Le projet est en cours de validation.

Le lycée

Le lycée de la future technopôle de Varécopole est porté par l'architecte d'origine (fondation par un lycée de la région PACA en 2013), et son président, Abdoulaye. Mais rien ne dit que le lycée sera construit à Varécopole. Le projet est en cours de validation.

Les atouts mis en avant

- Le dossier est porté par l'architecte d'origine (fondation par un lycée de la région PACA en 2013), et son président, Abdoulaye. Mais rien ne dit que le lycée sera construit à Varécopole. Le projet est en cours de validation.
- Le lycée de la future technopôle de Varécopole est porté par l'architecte d'origine (fondation par un lycée de la région PACA en 2013), et son président, Abdoulaye. Mais rien ne dit que le lycée sera construit à Varécopole. Le projet est en cours de validation.

Un mini-campus universitaire ?

Parmi les projets de la future technopôle de Varécopole, un mini-campus universitaire est envisagé. Ce projet vise à accueillir des étudiants et des chercheurs dans un environnement innovant et connecté.

DES ENTREPRISES INTERESSÉES

Plusieurs entreprises ont exprimé leur intérêt pour les projets de la future technopôle de Varécopole. Ces entreprises souhaitent participer à la création d'un écosystème innovant et attractif.

Varécopole en bref

- La programmation prévoit :**
 - Le lycée de la future technopôle de Varécopole.
 - Le mini-campus universitaire.
 - Des zones d'activités et de services.
 - Des zones de bureaux et de commerces.
 - Des zones de loisirs et de transports.
- Enjeux économiques :**
 - Le développement de la future technopôle de Varécopole.
 - La création d'emplois et de richesses.
 - Le renforcement de l'attractivité de la région.

Le projet de la future technopôle de Varécopole est porté par l'architecte d'origine (fondation par un lycée de la région PACA en 2013), et son président, Abdoulaye. Mais rien ne dit que le lycée sera construit à Varécopole. Le projet est en cours de validation.



Philippe Zucchi, maire de Cannet (sur photo), Thierry Longepierre et les représentants du cabinet Châteauneuf pour le projet de lycée, mercredi.

« Faire un petit Sophia-Antipolis, un petit Châteauneuf » : tel est le projet de la future technopôle de Varécopole. Ce projet vise à créer un écosystème innovant et attractif, comparable à Sophia-Antipolis et Châteauneuf.

Appel d'offres simplifiés

Le projet de la future technopôle de Varécopole est porté par l'architecte d'origine (fondation par un lycée de la région PACA en 2013), et son président, Abdoulaye. Mais rien ne dit que le lycée sera construit à Varécopole. Le projet est en cours de validation.

Une zone d'activités

Le projet de la future technopôle de Varécopole est porté par l'architecte d'origine (fondation par un lycée de la région PACA en 2013), et son président, Abdoulaye. Mais rien ne dit que le lycée sera construit à Varécopole. Le projet est en cours de validation.

Le projet de la future technopôle de Varécopole est porté par l'architecte d'origine (fondation par un lycée de la région PACA en 2013), et son président, Abdoulaye. Mais rien ne dit que le lycée sera construit à Varécopole. Le projet est en cours de validation.

aboutblank

L'info du jour

VarÉcopôle prend son envol



Le Cannet Le projet de ZAC devient réalité avec une première réunion publique, aujourd'hui, VarÉcopôle a pour ambition d'accueillir des entreprises innovantes et créatrices de valeur ajoutée

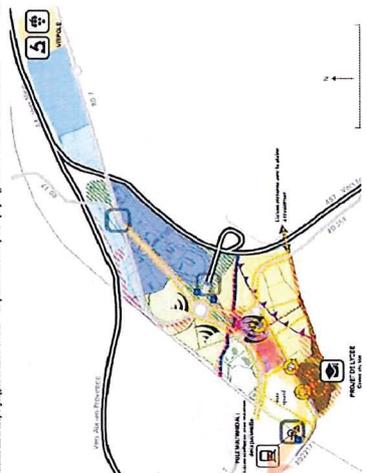
Intégration urbaine et paysagère

Le projet de ZAC est divisé en trois secteurs. Un premier de 110 ha est dédié à l'habitat individuel et collectif. Un second de 120 ha est dédié à l'habitat collectif et à la création d'activités innovantes. Un troisième de 120 ha est dédié à la création d'activités innovantes et à la création d'activités innovantes.

- **Un projet articulé autour du centre-ville**
 - Proximité avec le centre-ville et le parc des équipements sportifs.
 - Implantation de la maison VarÉcopôle en front de mer, à proximité des équipements de qualité.
- **Une diversité fonctionnelle**
 - Développement de ville nouvelle avec le domaine de l'électronique et de l'innovation (arts et métiers).
 - Une part d'habitat paysager pour une

Le périmètre du projet

Le ZAC est divisé en trois secteurs. Un premier de 110 ha est dédié à l'habitat individuel et collectif. Un second de 120 ha est dédié à l'habitat collectif et à la création d'activités innovantes. Un troisième de 120 ha est dédié à la création d'activités innovantes et à la création d'activités innovantes.



Var

NOS IDÉES DU WEEK-END

- BIAS** - Musée en église
- St-Jean-Cap-Ferrat** - Pour les week-end, les musées du Cap-Ferrat, les églises et les jardins de la ville de St-Jean-Cap-Ferrat. Samedi et dimanche de 10h à 19h. Tarif adulte : 5 €, tarif enfant : 2,5 €. www.musee-bias.com
- St-Jean-Cap-Ferrat** - Comme maison pour enfants
- St-Jean-Cap-Ferrat** - Les ABC des villes d'été

- **St-Jean-Cap-Ferrat** - Musée en église
- **St-Jean-Cap-Ferrat** - Pour les week-end, les musées du Cap-Ferrat, les églises et les jardins de la ville de St-Jean-Cap-Ferrat. Samedi et dimanche de 10h à 19h. Tarif adulte : 5 €, tarif enfant : 2,5 €. www.musee-bias.com
- **St-Jean-Cap-Ferrat** - Comme maison pour enfants
- **St-Jean-Cap-Ferrat** - Les ABC des villes d'été

Aéroports varois : vers un retour des liaisons internationales

Le ciel semble s'éclaircir : plusieurs compagnies aériennes ont annoncé leur retour à l'aéroport de Toulon-Marseille. Cependant, le retour des liaisons internationales dépendra de la décision de la Commission européenne.

VarÉcopôle Ici, on prépare l'avenir

18h MERCREDI 21 FEVRIER

RÉUNION PUBLIQUE

Echanges autour de projet d'aménagement

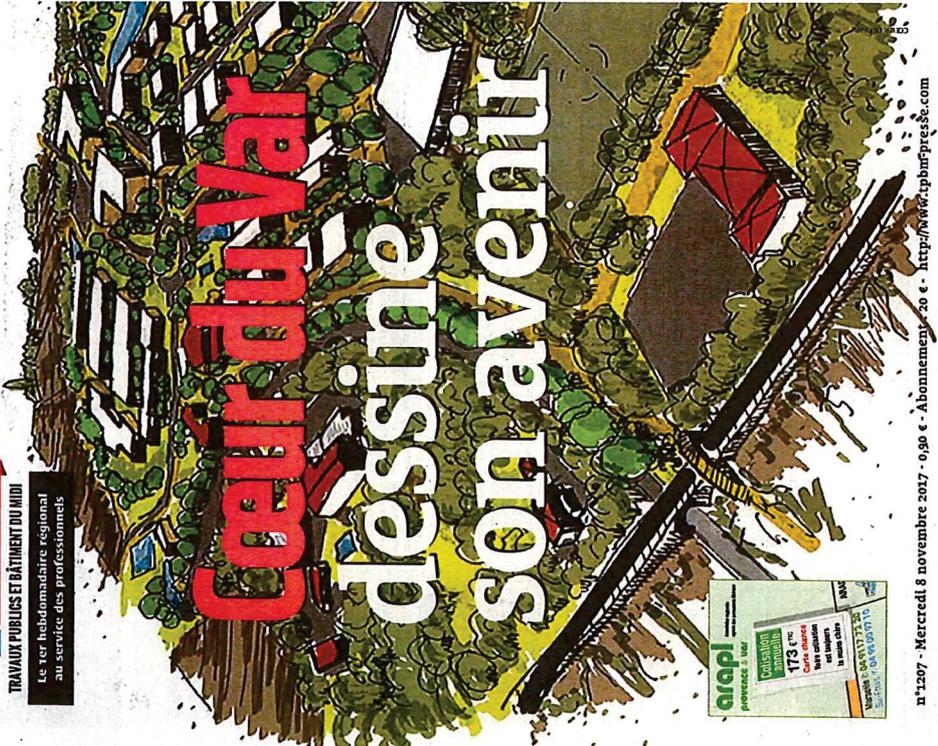
Le ciel semble s'éclaircir : plusieurs compagnies aériennes ont annoncé leur retour à l'aéroport de Toulon-Marseille. Cependant, le retour des liaisons internationales dépendra de la décision de la Commission européenne.

tpbm
SEMAINE PROVENCE
TRAVAUX PUBLICS ET BÂTIMENT DU MIDI

Le 1er hebdomadaire régional
au service des professionnels

MARSEILLE
LE PPP À
1 MILLIARD

VAUCLUSE
12 000 SALARIÉS
DANS LE BTP



n°1207 - Mercredi 8 novembre 2017 - 0,90 € - Abonnement : 20 € - <http://www.tpbmprovenche.com>

N°1207 | 8 novembre 2017

tpbm
SEMAINE PACA
ÉDITÉ PAR LA SAS
«LES PUBLICATIONS COMMERCIALES»
PRINCIPAL ACTIONNAIRE : SEPS

32, cours Pierre-Puget
CS 20055 | 13281 Marseille | Cedex 05 | Tél. 04 91 13 66 00

Abonnement intégral Journal et supplément
+ accès illimité à www.tpbmprovenche.com : 38 euros an

JPG ET DIRECTEUR DE LA PUBLICATION BERNARD RICCIORDO | DIRECTOR ELISABETH THOMAS TEL. 04 91 13 66 00 elisabeth.thomas@tpbmprovenche.com | DIRECTEUR DE LA RÉDACTION - RÉDACTEUR EN CHEF FREDERIC DELMONTE TEL. 04 91 13 66 10 frederic.delmonte@tpbmprovenche.com | JOURNALISTES WILLIAM ALLAIRE - ISABELLE CANOIS - MARTINE DEBETTE - CAROLINE DUPIRY - JEAN-PIERRE ENAUT - SERGE FAYRAU - JEAN-PIERRE FERRAT - OLIVIER ROAL - ALAIN RICCO - MARIE-FRANCE SARAZIN - HELENE SAVERUE - ALEXANDRA ZILBERMANN marie-france.sarazin@tpbmprovenche.com | RÉDACTEUR EN CHEF FREDERIC DELMONTE TEL. 04 91 13 66 10 frederic.delmonte@tpbmprovenche.com | APPELS D'OFFRES SEVERINE MOURRAL TEL. 06 09 83 45 54 severine.mourral@tpbmprovenche.com | LAURENT HUOT TEL. 06 21 46 29 28 laurent.huot@tpbmprovenche.com | POPULAIRES MARC-IVAN HAPPAARD TEL. 04 91 13 66 30 marc-ivan.happaard@tpbmprovenche.com | PUBLICITÉ STEPHANIE LAURE TEL. 04 91 13 66 20 stephanie.laure@tpbmprovenche.com | ADRMINISTRATEUR : LOUISINE KEMOJIAN TEL. 04 91 13 66 19 louisine.kemojian@tpbmprovenche.com | FABRICATION SABINE OUGLEBETTEL | MONTRAGE MATHIEU AMENTO

JOURNAL HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES LÉGALES SUR LES DÉPARTEMENTS 13, 04, 05, 83 - TARIFS 2016 HT - ARRÊTÉ DU 22 DÉCEMBRE 2016 DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, LE PRIX DE LA LIGNE EST FIXÉ À 14 € HT LE MMICR. OU 4,15 € HT LA LIGNE DE 40 CARACTÈRES POUR LES DÉPARTEMENTS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, HAUTES ALPES, BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, VOSGES, CALVADOS, ÉTABLI AU LIGNE MÈTRE DU CORPS DE FILET À FILET.

LES ANNONCEURS SONT INFORMÉS QUE, CONFORMÉMENT AU DÉCRET N° 2012-547 DU 28 DÉCEMBRE 2012, LES ANNONCES LÉGALES PORTANT SUR LES SOCIÉTÉS ET FONDOS DE COMMERCE CONCERNÉES ET PUBLIÉES DANS LES JOURNAUX D'ANNONCES LÉGALES, SONT OBLIGATOIREMENT MISES EN LIGNE DANS UNE BASE DE DONNÉES NUMÉRIQUE CENTRALE, WWW.ACTULEGALES.FR

Commission paritaire : 0401 1 01998
ISSN : 1296-8408 - Diffusion : 13 200 exemplaires
L'imprimeur : 79 route de Tolon - 13250 Tremblay-en-France



Directeur : elisabeth.thomas@tpbmprovenche.com | Journalistes : caroline.dupiry@tpbmprovenche.com | Abonnements : bernard.ricciordo@tpbmprovenche.com | Administration : stephane.laure@tpbmprovenche.com

SOMMAIRE



- 4. AGENDA
- 5. VITE DIT
- 12. FOCUS
- 16. AMÉNAGEMENT
- 20. COLLECTIVITÉS
- 26. DROIT ET CHIFFRE
- 27. ENTREPRENDRE
- 34. DOSSIER
CŒUR DU VAR
DESSINE
SON AVENIR



JEAN-LUC LONGCOUR,
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES CŒUR DU VAR

L'ACTU

Vidéo. TPBM lance son Club des partenaires.

Interview. Christophe Casanier : « L'ESS est un modèle économique à part entière »
A venir. La nouvelle base héliportée d'Avignon accueille les équipes RTE

Solène en direct sur l'actualité de la construction, de la collectivité, de la Justice et de l'économie en Paca.

A CONSULTER

- ! annonces légales
- ! appels d'offres
- ! ventes aux enchères
- ! informations des tribunaux
- ! successions vacantes
- ! petites annonces

Fonds de commerce, cessions... > LA LOI CHANGE

L. 141-12 DU CODE DE COMMERCE :

Sous réserve des dispositions relatives à l'apport en société des fonds de commerce prévus aux articles L. 141-21 et L. 141-22, toute vente ou cession de fonds de commerce, consentie même sous condition ou sous la forme d'un autre contrat, ainsi que toute attribution de fonds de commerce par partage ou liquidation, est, sauf si elle intervient en application de l'article L. 1402-5, soumise à l'approbation des créanciers du fonds de commerce cédé ou transmis. Le fonds est exploité et sous forme d'entité ou d'avis au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales. En ce qui concerne les fonds fonciers, le lieu d'exploitation est celui du vendeur et inscrit au registre de commerce et des sociétés.



REÇU EN PREFECTURE
1e 01/06/2018
Application agréée E-legalite.com

DOSSIER

CŒUR DU VAR

dessine son avenir



DOSSIER RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC

arepi
pour l'avenir de Var

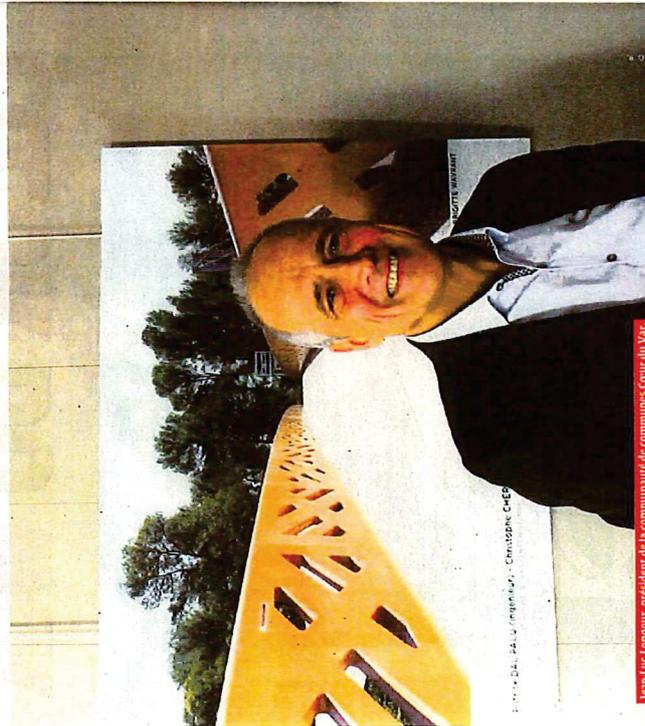
Calcul du coût annuel	173 €
Coût de vente	1000 €
Coût de vente	1000 €
Coût de vente	1000 €

Mardi 8 novembre 2017
10h30 - 12h30
Salle des fêtes de la commune de...

REÇU EN PREFECTURE
le 01/06/2018
Application agréée E-legalite.com

DOSSIER CŒUR DU VAR
dessine son avenir

JEAN-LUC LONGOUR, PRÉSIDENT DE CŒUR DU VAR « Avec l'économie circulaire, nous générons une espérance partagée »



Jean-Luc Longour, président de la communauté de communes Cœur du Var.

TPBM : Présentez votre territoire (intercommunal), les données clés, les atouts...
Jean-Luc Longour : La communauté de communes Cœur du Var rassemble 11 communes, près de 45 000 habitants, la ville la plus importante est Le Luc, sachant que la combustion Le Luc/Le Cannet représente 15 000 personnes. Nous sommes un territoire rural, bien desservi par voies routières, autoroutières (5 millions de véhicules entrent et sortent par an via l'échangeur) et ferroviaire, avec une forte connotation rurale et viticole, voire forestière. Nos atouts sont liés à cette complémentarité et à une ouverture possible à beaucoup d'activités de pleine nature, notamment services

DOSSIER CŒUR DU VAR
dessine son avenir

« Avec l'économie circulaire, nous générons une espérance partagée »



Projection de Varescopie.



*** NOUS SOMMES**
 LE CŒUR DU VAR, À
 L'ÉQUIDISTANCE DE TOUT,
 LE BARYCENTRE DE LA
 DÉPARTEMENTALE DELA
 RÉGION, AU MILIEU DE
 TROIS RÉGIONS, AUX
 PORTES DU VERDON
 ET ALPINE DEMI-HEURE
 DU GOLFE DE SAINT-
 TROPEZ GRÂCE À
 NOTRE DESSERTE.
 CETTE QUALITÉ DE VIE
 SUR PLACE ET PROCHE
 DE TOUT CONSTITUE
 UN ATOUT MAJEUR
 D'ATTRACTIVITÉ.»

par la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures. Les habitants de Cœur du Var n'ont pas voulu complètement s'éloigner dans les campagnes tout en gardant un lien avec un niveau élevé d'équipements, de services et de déplacements. C'est un choix de vie, pas très éloigné du gentrifier farmer. Ce sont des personnes plutôt jeunes avec enfants qui ne veulent pas non plus trop de concentration comme celle qui caractérise les grandes villes. Nous sommes le Cœur du Var, à équidistance de tout, le barycentre du département, de la région, au milieu de trois régions, aux portes du Verdon et à une demi-heure du golfe de Saint-Tropez grâce à notre desserte. Cette qualité de vie sur place et proche de tout constitue un atout majeur d'attractivité.

Parmi les compétences de la communauté de communes, il y a l'aménagement du territoire, quel rôle espérez-vous ?

Il a été approuvé, après six ans de travail menés avec l'Adae (Agence d'urbanisme de l'aire nantaise, NDLR), j'ai souhaité lors de mon arrivée à la présidence de Cœur du Var que l'on accède à un document fondamental, mais la durée d'élaboration est tellement longue que quant'il est fini, il faut le recommencer... Cela étant, nous avons un Scot à l'échelle du territoire et un territoire à l'échelle du Scot, à savoir un périmètre de décisions politiques correspondant au cadre administratif, permettant de fluidifier l'action globale. Nous sommes ainsi passés en fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2016, ce qui a créé de la solidité

été et permis d'amortir la diminution des dotations d'Etat. Aux dernières nouvelles, il semblerait que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement, NDLR) tend à se stabiliser et on espère que les dotations de solidarité urbaine et rurale compenseront en investissement ce que l'on perd en fonctionnement, même si le compte n'y est pas encore.

Quels sont vos grands projets ?

Après une restructuration en 10 pôles de fonctionnement selon nos compétences, avec un maire-président de chacun des domaines, après une restructuration des documents d'urbanisme, après un renforcement sur le plan financier avec la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique, NDLR) et malgré les réductions d'Etat, nous prenons progressivement notre place en nous intégrant dans divers schémas régionaux sur l'aménagement, le tourisme, les déchets... Nous sommes en outre associés à un Contrat Régional d'Équilibre Territorial (Cret), ce qui contribue à envelopper des projets. Parmi ceux-ci, Varescopie, ville-musée de recherche, de développement, d'innovation, de formation sur une trentaine d'heures autour du rond-point de l'échangeur autoroutier du Cannet-des-Maures (A9/A57), rejoignant le centre-ville d'un côté et la plaine

REÇU EN PREFECTURE
 le 01/06/2018
 Application agréée E-legalite.com

DOSSIER / CŒUR DU VAR
dessine son avenir

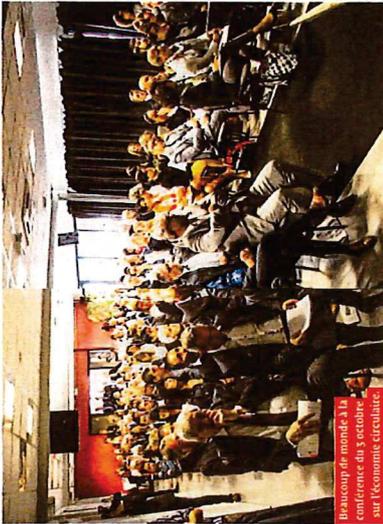
des Maures de l'autre. Nous sommes accompagnés pour cette réflexion par Clodia, société tournante de tourisme ouverte et aventurière. La biométrie de base trouve les technologies, incluant la préservation des ressources naturelles, les énergies renouvelables, le traitement/recyclage des déchets... avec une large ouverture possible. Concrètement, je souhaite que l'on se positionne sur la recherche en termes de biomimétisme. La nature ne fait ni déchet ni pollution, elle ne gaspille pas et agit en fonction de ses besoins. Si l'homme n'était pas intervenu, elle ne serait pas en péril. Il est par conséquent largement temps d'accroître la recherche en copiant ce que fait la nature, comment elle filtre l'eau et la purifie, comment elle donne aux animaux des propriétés défilant toutes les technologies connues...

Ainsi que la préservation de l'environnement est une de vos préoccupations locales actuelles, en particulier en matière d'économie circulaire, avez-vous le sentiment d'apporter à une véritable valeur ajoutée ?
Effectivement, le biomimétisme et l'économie circulaire sont totalement compatibles. Le premier incarne la réconciliation de l'écologie et de l'industrie, la seconde de l'écologie et de l'économie. Si l'on met en place de façon volontariste les deux, on préviendra la vie sur terre, hormis l'exposition démographique qui reste un problème majeur. Faisons preuve d'humilité et copions ce qui fonctionne bien dans la nature. Pour ce qui nous concerne, nous sommes partis du label « zero déchet » (voir par ailleurs, NDLR) et nous avons cherché à bonifier ce travail avec l'économie circulaire. Quitte à réinventer l'eau chaude, inspirer-nous aussi des pratiques de nos ancêtres. Faisant de réemploi de matériaux, de recyclage, de biométrie aussi, mais bien dans la vraie vie. Ainsi, notre approche d'économie circulaire a été boostée avec la CCI, la Fédération du BTP du Var en matière de déchets. Cette synergie qui est mise en place est une source de répugnance. Nous avons déjà signé parce que la grille n'est pas dans l'abaissement mais dans le départ, pour paraphraser Jules Verne. Il est d'ores et déjà acquis que nous allons faire quelque chose des déchets du BTP par le réemploi et le recyclage, ce qui change le courant de pensées d'hier qui était focalisé sur le stockage. Je me réjouis de cette énergie et de cette grande réunion du 3 octobre dernier au Luc, rassemblant 200 personnes sur le sujet, et qui a fait naître une grande espérance partagée ! La puissance publique a de l'importance, le partenariat public-privé aussi, à condition de ne pas utiliser le privé comme une banque...

Quelle est votre stratégie de développement économique ?
C'est une stratégie basée sur les TPE et PME car cela correspond à notre tissu sociologique, les per-



« LE BIOMIMÉTISME ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SONT TOTALEMENT COMPATIBLES. LE PREMIER INCARNE LA RÉCONCILIATION DE L'ÉCOLOGIE ET DE L'INDUSTRIE, LA SECONDE DE L'ÉCOLOGIE ET DE L'ÉCONOMIE. SI L'ON MET EN PLACE DE FAÇON VOLONTARISTE LES DEUX, ON PRÉVIENDRA LA VIE SUR TERRE, HORMIS L'ÉXPOSITION DÉMOGRAPHIQUE QUI RESTE UN PROBLÈME MAJEUR. FAIMOS PRÉVIENDRA LA VIE SUR TERRE, HORMIS L'ÉXPOSITION DÉMOGRAPHIQUE QUI RESTE UN PROBLÈME MAJEUR. »
Olivier Rial



Il est urgent de réfléchir à la concertation et à la concertation sur l'économie circulaire.

« **Il est urgent de réfléchir à la concertation et à la concertation sur l'économie circulaire.** »
sont qui y travaillent mettent leurs enfants dans nos écoles, fréquentent nos commerces, viennent nos manifestations culturelles, participent à la politique et associative... Je crois en la small town, à la pièce décalée, au petit éparpillement. Je s'ouvre aux services égaux, bien entendu, s'ouvre dans une région où la population vieillit et est très importante. Il y a un gisement d'initiatives très important dans les services à ces personnes dans la silver économie, en lien avec la domotique

Vous êtes aussi un territoire agricole (ville croque ment) important, comment préservez-vous cet maillage ?
Nous essayons de cliquer sur la communal de communes ce que nous avons fait au Cant des-Maures : nous avons acheté 2,5 hectares terrain, défriché, mis un forage, installé un cou de gènes maraichères pour un loyer symbolique ca maraîche. Ainsi, nous entreprenons d'implanter des maraichères et des éleveurs sur Cant du dans le cadre d'un appel à projets européen la par la région PACA pour lequel nous sommes le réa, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la SAFER... Nous sommes en phase d'être de recensement des terres en friche pour rendre disponibles et accessibles aux jeunes agriculteurs. Il faut que ceux qui nous donnent à manger puissent manager eux-mêmes. Il est aussi modéré de défendre la recherche en biomimétisme que faciliter l'installation d'agriculteurs...

Le tourisme n'est pas subit, forcément dans la mais sous quelle forme est ?
Nous avons un très bon site avec la Réserve nationale de la plaine des Maures sur plus de 5 200 hectares, depuis d'une biodiversité exceptionnelle, abritant notamment la tortue d'Hermann des activités de plaine nature, en particulier randonnées, un patrimoine bâti splendide, en prenant l'abbaye du Thoronet et le circuit des d

VARECOPÔLE, L'AFFAIRE EST DANS LA ZAC
En phase de péfification, la ZAC* économique et fera l'objet d'un soin particulier architectural et paysager. S'étendant de part et d'autre du rond-point de l'échangeur autoroutier, il fait à la fois le lieu local entre le centre-ville, la gare, le projet de collège-lycée et le projet de Village rose sur un terrain de la Chambre d'agriculture et des premiers travaux en 2020. Cette opération technopolitaine de recherche, d'innovation, de formation, d'accueil d'entreprises autour des technologies et du développement durable sur une trentaine d'hectares, est considérée d'intérêt général à voca-
* Zone d'aménagement concerté.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN ACTION
La communauté de communes Cœur du Var et le Syndicat Intercommunal pour la valorisation et l'élimination des déchets du Centre Ouest Var) sont l'heureux bénéficiaire de la manifestation intitulée « Zéro déchet, zéro gaspillage », afin de mettre en place une filière optimale de gestion de ces déchets et de promotion de l'économie circulaire. Il est ainsi question de centres de déchets professionnels, de création de tri/déchèterie chez les négociants de matériaux s'agissant des déchets du BTP. Ces professionnels sont effect dans l'obligation désormais d'accompagner les déchets de chantier. Accompa-

COMMANDE PUBLIQUE AU MENU
Le lundi 13 novembre, la communauté de communes Cœur du Var organise son premier petit-déjeuner de la commande publique, à 9 heures au siège du Luc. Un rendez-vous qui fera date selon le président Jean-Luc Longour.
« Cette manifestation est très intéressante car l'un des buts de l'intercommunalité réside dans la mutualisation des moyens, des ressources et des objectifs. De façon un peu basique, on considère qu'il faut se regrouper car plus la commande sera grosse, meilleurs seront les prix. C'est un concept. Par rapport à cela, ce petit-déjeuner va être destiné à s'organiser autour de thèmes logiques, en n'oubliant jamais qu'il ne faut surtout pas être une centrale d'achat comme Amazon car nous devons de faire fonctionner in situ nos commerces et nos entreprises | Je suis comme un commande publique débridée qui pourrait nous faire payer 5 % de moins au risque de perdre 10 % de nos activités. Donc ou pour être plus fort ensemble mais pas dans des conditions où les prestataires ne pourraient plus répondre, sinon nous nous risquons d'être à la dérive. Tout est question d'équilibre et de défense des petits contre les zigos. Par rapport au déploiement de la fibre optique, le me bats pour que notre territoire soit traité comme ceux beaucoup plus vastes et riches... »
O.R.

DOSSIER / CŒUR DU VAR
dessine son avenir

VARECOPÔLE, L'AFFAIRE EST DANS LA ZAC
En phase de péfification, la ZAC* économique et fera l'objet d'un soin particulier architectural et paysager. S'étendant de part et d'autre du rond-point de l'échangeur autoroutier, il fait à la fois le lieu local entre le centre-ville, la gare, le projet de collège-lycée et le projet de Village rose sur un terrain de la Chambre d'agriculture et des premiers travaux en 2020. Cette opération technopolitaine de recherche, d'innovation, de formation, d'accueil d'entreprises autour des technologies et du développement durable sur une trentaine d'hectares, est considérée d'intérêt général à voca-
* Zone d'aménagement concerté.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN ACTION
La communauté de communes Cœur du Var et le Syndicat Intercommunal pour la valorisation et l'élimination des déchets du Centre Ouest Var) sont l'heureux bénéficiaire de la manifestation intitulée « Zéro déchet, zéro gaspillage », afin de mettre en place une filière optimale de gestion de ces déchets et de promotion de l'économie circulaire. Il est ainsi question de centres de déchets professionnels, de création de tri/déchèterie chez les négociants de matériaux s'agissant des déchets du BTP. Ces professionnels sont effect dans l'obligation désormais d'accompagner les déchets de chantier. Accompa-

COMMANDE PUBLIQUE AU MENU
Le lundi 13 novembre, la communauté de communes Cœur du Var organise son premier petit-déjeuner de la commande publique, à 9 heures au siège du Luc. Un rendez-vous qui fera date selon le président Jean-Luc Longour.
« Cette manifestation est très intéressante car l'un des buts de l'intercommunalité réside dans la mutualisation des moyens, des ressources et des objectifs. De façon un peu basique, on considère qu'il faut se regrouper car plus la commande sera grosse, meilleurs seront les prix. C'est un concept. Par rapport à cela, ce petit-déjeuner va être destiné à s'organiser autour de thèmes logiques, en n'oubliant jamais qu'il ne faut surtout pas être une centrale d'achat comme Amazon car nous devons de faire fonctionner in situ nos commerces et nos entreprises | Je suis comme un commande publique débridée qui pourrait nous faire payer 5 % de moins au risque de perdre 10 % de nos activités. Donc ou pour être plus fort ensemble mais pas dans des conditions où les prestataires ne pourraient plus répondre, sinon nous nous risquons d'être à la dérive. Tout est question d'équilibre et de défense des petits contre les zigos. Par rapport au déploiement de la fibre optique, le me bats pour que notre territoire soit traité comme ceux beaucoup plus vastes et riches... »
O.R.

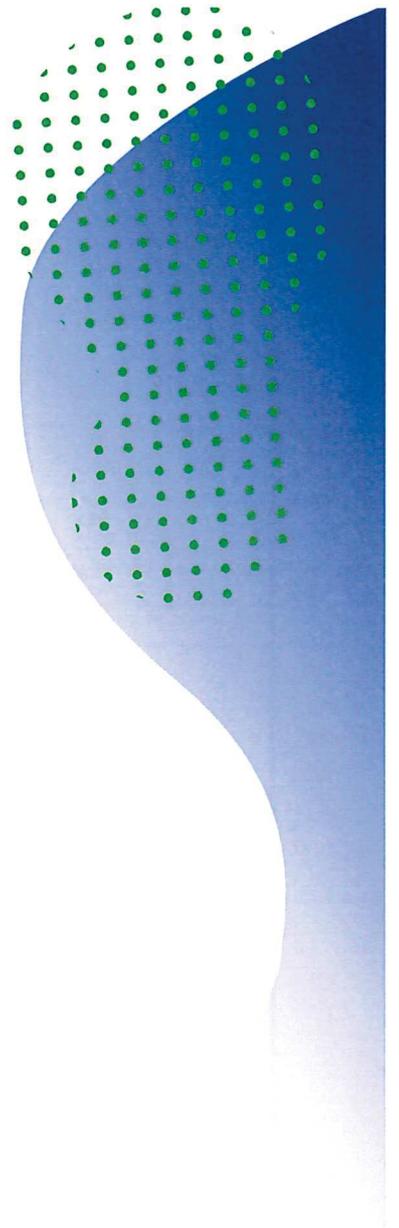
REÇU EN PREFECTURE
le 01/06/2018
Application agréée E-legalite.com

AFFICHES



REÇU EN PREFECTURE
le 01/06/2018
Application agréée E-legalite.com

99_DE-083-248300550-20180529-DEL2018_80-





Résolument tourné vers l'avenir, associé au réseau des 10 pôles de compétitivité et Opérations d'Intérêt Régional PICA, le projet VARECOPOLE a pour ambition d'accueillir des entreprises innovantes et créatrices de valeur ajoutée sur le territoire : domotique, éco-technologies, numérique, développement durable, formation, innovation, business, job lab...

RÉUNION PUBLIQUE

Échanges autour du Projet d'Aménagement

18h MERCREDI
21 FÉVRIER

Communauté de
Communes Cœur du Var
Quartier Précoumin
Route de Toulon
83 340 Le Luc en Provence

Nous vous attendons nombreux, n'oubliez pas que l'avenir du territoire Cœur du Var, c'est le vôtre !



// 04 98 10 43 50
cœurduvar.com



© 2018 Cœur du Var Communauté de Communes

Résolument tourné vers l'avenir, associé au réseau des 10 pôles de compétitivité et Opérations d'Intérêt Régional PICA, le projet VARECOPOLE a pour ambition d'accueillir des entreprises innovantes et créatrices de valeur ajoutée sur le territoire : domotique, éco-technologies, numérique, développement durable, formation, innovation, business, job lab...

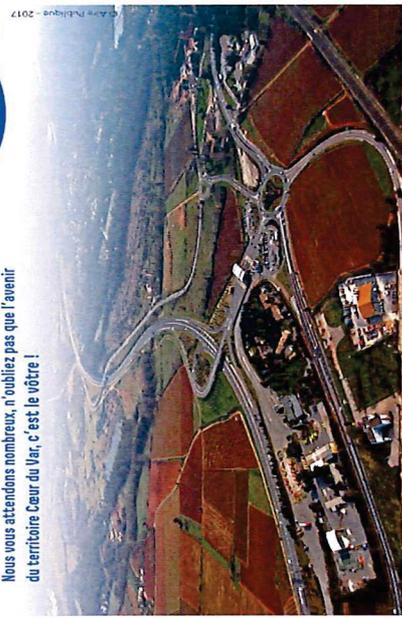
RÉUNION PUBLIQUE

Présentation du diagnostic et des enjeux de la ZAC VARECOPOLE suivie d'un moment d'échange

18h MARDI
4 JUILLET

Communauté de
Communes Cœur du Var
Quartier Précoumin
Route de Toulon
83 340 Le Luc en Provence

Nous vous attendons nombreux, n'oubliez pas que l'avenir du territoire Cœur du Var, c'est le vôtre !



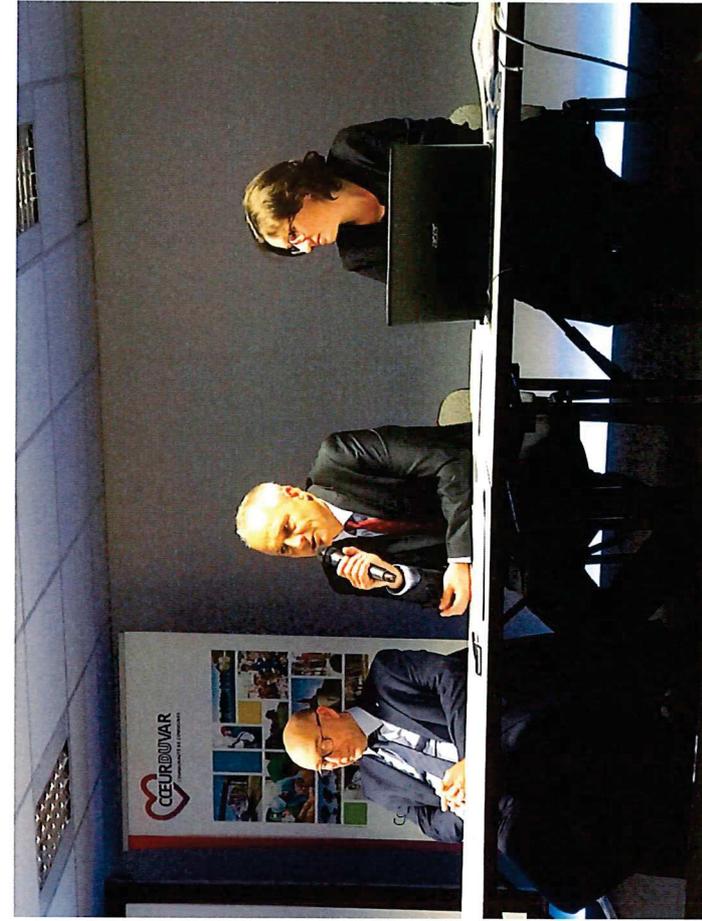
// 04 98 10 43 50
cœurduvar.com



© 2018 Cœur du Var Communauté de Communes

REUNIONS PUBLIQUES

REÇU EN PREFECTURE
le 01/06/2018
Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE
le 01/06/2018

Application agréée E-legalite.com